

Le point de vue du chef économiste de Raiffeisen

Le Meilleur des mondes



Autrefois, nous lisons des romans de science-fiction, comme le célèbre classique «Le Meilleur des mondes» d'Aldous Huxley. Ou bien nous regardions des films sur ce thème et étions fascinés par les mondes futuristes qui y étaient dépeints. Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de livres utopiques. Le présent bouleversé par l'intelligence artificielle (IA) est déjà suffisamment fascinant – et promet plus de science-fiction que nous ne le souhaiterions peut-être. À entendre les défenseurs de l'IA décrire notre monde futur, on pourrait croire que cette utopie deviendra réalité dès demain.

L'IA rend le travail facultatif

L'une des voix les plus influentes dans ce débat est celle d'Elon Musk. Selon lui, l'IA ne se contentera pas d'augmenter considérablement la productivité, mais finira par rendre tout travail humain superflu. Un jour, nous pourrions choisir si nous voulons continuer à travailler ou si nous préférons que l'IA et les robots se chargent de notre travail. Dans un monde où il y aurait plus de robots que d'humains, les pénuries seraient surmontées. Elon Musk dépeint un monde d'abondance. Grâce à l'IA et à la robotique, la pauvreté sera éliminée et tout le monde vivra dans l'aisance. Dans un tel système, même l'argent deviendrait superflu. L'homme le plus riche du monde affirme qu'il n'y a plus lieu de s'inquiéter de la manière dont on met de l'argent de côté pour sa retraite. Car cela n'aura plus aucune importance. Il ne donne toutefois aucun détail sur la manière dont un tel système fonctionnerait concrètement.

Le travail, fondement de l'économie

D'un point de vue historique, le travail a toujours été une ressource rare et essentielle dans tout système économique. L'économie classique considérait le travail comme l'un des trois facteurs de production fondamentaux, au même titre que le capital et la terre ou les matières premières. Le travail a structuré non seulement la production de biens et de services, mais aussi la répartition sociale des revenus et des statuts. À cet égard, le revenu du travail n'était pas seulement un moyen d'assurer sa subsistance, mais aussi un mécanisme d'intégration sociale. Si l'intelligence artificielle venait effectivement à remplacer une grande partie du travail humain, cela entraînerait un bouleversement profond de

cette structure sociale. Mais même si les machines prennent en charge une grande partie de la production, les pénuries ne disparaissent pas automatiquement. Elles ne font que se déplacer. À l'avenir, la pénurie pourrait concerner davantage d'autres facteurs, tels que l'énergie, les matières premières, les capacités de calcul, les données ou les droits de propriété sur les systèmes d'IA.

L'illusion d'un monde sans pénurie

De nombreuses visions techno-utopiques partent implicitement du principe que l'IA permettra une production de biens pratiquement illimitée. D'un point de vue économique, une telle hypothèse pose problème. Même les systèmes hautement automatisés ont besoin de ressources matérielles, d'infrastructures et d'entretien. Les centres informatiques consomment d'énormes quantités d'énergie, de matières premières rares et de surfaces. Même si les coûts de production diminuent, les ressources fondamentales restent limitées. La rareté n'est donc pas un problème temporaire que la technologie permet de résoudre, mais une caractéristique structurelle de toute économie réelle. Même dans un avenir hautement automatisé, la rivalité pour les ressources persistera – qu'il s'agisse de logements dans des quartiers prisés, d'expériences exclusives, de matériaux rares ou de pouvoir politique. L'argent ne deviendrait pas pour autant superflu. Il est vrai que, dans un monde où la rareté n'existe pas, l'argent serait effectivement inutile, car il ne serait pas nécessaire de fixer des prix. Mais comme nous l'avons déjà mentionné, il est économiquement très improbable que la pénurie disparaisse complètement. L'argent continuerait donc à exercer sa fonction centrale de coordination et à servir de mécanisme d'information et de répartition dans une économie complexe.

Le problème non résolu de la répartition

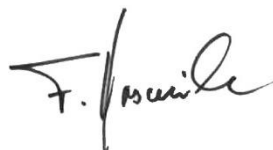
L'une des principales lacunes de nombreuses visions d'avenir réside dans le manque de réflexion sur les questions de répartition. Lorsque le travail humain n'est plus nécessaire, son prix baisse – c'est-à-dire les salaires. La plupart des gens s'appauvriraient plutôt qu'ils ne s'enrichiraient, car le travail humain ne constituerait plus une source de revenus. Sur le plan social, la question qui se pose alors est la suivante: À qui appartiennent les machines et les algorithmes qui

gèrent la prospérité? Dans une logique d'économie de marché, les propriétaires de systèmes d'IA contrôleraient une part considérable de la valeur ajoutée. Sans intervention politique, cela pourrait entraîner une concentration massive des richesses. On observe d'ores et déjà une forte concentration du pouvoir économique dans les secteurs à forte intensité technologique. Ainsi, les actions des « Magnificent Seven » représentent désormais plus d'un sixième de l'indice boursier mondial. Une économie entièrement automatisée pourrait accentuer considérablement ces tendances à la concentration. Des modèles tels que le revenu de base inconditionnel sont souvent proposés comme solution possible. Mais même ces concepts supposent qu'il existe une valeur ajoutée imposable suffisante et que les institutions politiques disposent d'une légitimité suffisante pour mettre en œuvre la redistribution. Sans structures étatiques efficaces, une telle répartition serait difficilement réalisable de manière durable.

Les limites des promesses technologiques miraculeuses

L'idée selon laquelle l'intelligence artificielle résoudrait tous les problèmes économiques et rendrait le travail superflu est fascinante, mais hautement spéculative. Même si l'IA permet d'énormes gains de productivité, des questions

économiques fondamentales subsistent: À qui appartiennent les moyens de production? Comment les ressources sont-elles réparties? Quel rôle jouent les incitations et les institutions? Par exemple, jusqu'à présent, le travail n'était pas seulement une source de revenus, mais aussi le fondement de l'innovation, de la qualification et de la participation à la vie sociale. Lorsque l'effort individuel n'est plus directement lié à un bénéfice économique, la question se pose de savoir comment organiser la motivation et l'innovation à l'avenir. Un avenir sans travail humain n'est pas nécessairement une utopie. L'idée que cela ferait disparaître tous les problèmes, en revanche, oui. Un tel avenir donnerait naissance à de nouvelles formes d'inégalité et de dépendance. Le véritable défi ne réside donc pas dans la technologie elle-même, mais dans la mise en place du cadre économique et politique dans lequel elle est mise en œuvre.



Fredy Hasenmaile
Chef économiste
Raiffeisen Suisse

Editeur

Raiffeisen Suisse
Economic Research
The Circle 66
8058 Zurich Aéroport
economic-research@raiffeisen.ch

Internet

raiffeisen.ch/logement
raiffeisen.ch/placements

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen locale
raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSF. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus [de base], le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB] / Key Information Document [KID], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall ou sur raiffeisen.ch. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures.

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le [rapport de gestion du Groupe Raiffeisen](#).

Raiffeisen Suisse ainsi que les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.